



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 6598

## Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'application de la loi portant réforme du service national adoptée le 21 octobre 1997 et plus particulièrement sur la mise en oeuvre de l'article L 5 bis A du code du service national. Cet article prévoit que les jeunes gens titulaires de contrat de travail pourront désormais bénéficier de reports d'incorporation supplémentaires sous réserve de répondre à un certain nombre de critères. Il est prévu que les modalités d'application de cet article soient fixées par décret en Conseil d'Etat. Il paraît indispensable de sortir ce décret dans les délais les plus brefs tant il est attendu par de nombreux jeunes gens, aujourd'hui dans l'incertitude, car ne sachant pas s'ils pourront bénéficier de ces dispositions leur permettant de ne pas compromettre leur insertion professionnelle. Aussi il lui demande de bien vouloir préciser à quelle date le Gouvernement entend prendre ce décret et s'il peut s'engager à mettre en oeuvre les dispositions de l'article L 5 bis A dès le tout début de 1998.

## Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a inséré un article L. 5 bis A dans le code du service national, visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Cet article précise, en son dernier alinéa, que les modalités d'application des reports liés à la détention d'un contrat de travail de droit privé seront fixées par décrets en Conseil d'Etat et que ces dispositions entreront en vigueur au plus tard le 1er janvier 1999. Le Gouvernement entend mettre en oeuvre, dès le premier trimestre 1998, le mécanisme de report en faveur des jeunes disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée. Quant aux mesures concernant les jeunes titulaires d'un contrat à durée déterminée, elles seront applicables en décembre 1998.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Deniaud](#)

**Circonscription :** Orne (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6598

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1997, page 4128

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 38